



Ecole privée Claire et François d'Assise
53, rue des vieux métiers
85 390 Chavagnes-les-Redoux
Tél : 02 51 92 42 72
ec.chavagneslesredoux.claireetfrancoisdassise@ddec85.org



Dossier de rentrée

Année 2018-2019

Répartition des classes

Cette année, **43 élèves** sont inscrits à la rentrée et répartis dans les classes de la façon suivante :

Classe de TPS-PS-MS-GS-CM1-CM2

Titulaire: **Mathilde Blanchard**

La classe pourra également accueillir des stagiaires en cours d'année.

Effectifs : 25 élèves à la rentrée (2 TPS, 2 PS, 3 MS, 3 GS, 9 CM1, 6 CM2)

ASEM : **Véronique Guillaud**

Classe de CP-CE1-CE2

Titulaire: **Julie Bossis**

Effectifs : 18 élèves à la rentrée (7 CP, 6 CE1, 5 CE2)

La direction de l'école est assurée par **Mathilde Blanchard**.

Règlement

Les horaires

Il est impératif que les horaires soient respectés et essentiel que tous les enfants soient ponctuels pour la rentrée en classe le matin et l'après-midi pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité quotidienne de vos enfants. De notre côté, nous aurons également le souci de les respecter.

Votre enfant doit avoir le temps vider son cartable avant le début de la classe le matin.

8h45 – 8h55 : Accueil en classe
8h55 – 12h00 : Classe
12h00 – 13h15 : Interclasse (déjeuner)
13h15 – 13h25 : Accueil des élèves externes
13h25 – 16h35 : Classe
16h35 – 16h40 : Sortie

L'accueil et la sortie

L'accueil et la sortie sont assurés par les enseignants sous la responsabilité du chef d'établissement.

Le portail de l'école est ouvert à **8h45** et à **13h15**. Après 16h45, les enfants présents seront conduits à l'accueil périscolaire.

Avant 8h45 le matin et 13h15 après la pause déjeuner, les enfants sont sous votre responsabilité. En effet, aucun élève ne doit se trouver sur la cour sans surveillance, c'est-à-dire en dehors des heures où sa présence est effectivement autorisée. **L'école n'est pas responsable en cas d'accident en dehors des heures d'ouverture.**

Nous vous demandons de descendre de voiture pour récupérer vos enfants, sans quoi ils ne pourront pas sortir de l'école. Vous êtes ensuite responsable de votre enfant dès qu'il a franchi le portail.

Les absences

La fréquentation scolaire est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans et doit être régulière pour l'ensemble des élèves. Chaque absence est notée et justifiée dans un registre que l'inspecteur consulte lors des visites pour contrôler la fréquentation scolaire de chaque enfant. Aussi, **toute absence doit être justifiée par un écrit signé des parents (cf. billet d'absence).**

Une absence imprévue de votre enfant doit nous être signalée le matin même à partir de 8h15 puis confirmée par le bulletin d'absence.

Dans le cas d'une absence prévue, nous vous remercions d'en informer l'enseignant en utilisant les bulletins d'absence à votre disposition dans ce cahier.

Voici les **motifs d'absences justifiées** pour l'inspection académique :

*maladie

*réunion solennelle de la famille (mariage, enterrement...)

*problème de transport pour se rendre à l'école (grève, accident...)

*absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent

Toute autre absence non justifiée de plus de 4 demi-journées dans le mois sera signalée à l'inspecteur.

N'oublions pas qu'un **enfant fiévreux est un enfant malade**, qui ne peut en aucun cas participer de manière efficace aux activités qui lui sont proposées. Sa présence en classe vous sera donc refusée par respect pour lui-même ainsi que pour les autres enfants et adultes qui l'encadrent. Il est préférable de ne renvoyer un enfant à l'école que lorsqu'il est complètement guéri.

Les absences de plusieurs jours relevant d'un motif du type « voyage » ou « convenance personnelle » doivent faire l'objet d'une **demande auprès de l'inspecteur** de l'éducation nationale des Herbiers.

Il est également important de **prendre en compte les rythmes de l'enfant** pour qu'ils n'arrivent pas à l'école en baillant (besoin de temps de sommeil suffisamment long).

Les objets précieux ou autres

Les enfants ne doivent pas apporter à l'école d'objets de valeur. **L'école ne sera pas tenue responsable en cas de perte ou de vol.** De même, les enfants n'emmèneront pas de jeux (cartes, billes...).

Les enfants doivent avoir une tenue correcte et pratique (pas de tongs ni de petites bretelles, veiller à ce que les chaussures et les vêtements soient adaptés au temps).

En maternelle, évitez les tenues fragiles et difficiles à ôter (toilettes). Votre enfant va peindre, travailler la terre, jouer dans le sable. Il doit être à l'aise, ne pas avoir peur de se salir pour ne pas se sentir limité dans ses tentatives ou réalisations.

En maternelle, votre enfant peut emmener son doudou à l'école. Veillez à le garder propre et **glissez-le dans une pochette en tissu ou plastique marquée au nom de votre enfant** afin d'éviter toute propagation de microbes.

Les médicaments

Il ne sera donné aucun médicament à l'école en cas d'affections aiguës et brèves, même accompagné d'une ordonnance médicale. Seuls les enfants atteints de maladies chroniques (asthme, hémophilie, épilepsie, diabète, allergie...) pourront être soignés à l'école dans le cadre d'un P. A. I. (Projet d'Accueil Individualisé).

Les enfants fiévreux ou malades doivent donc rester à la maison.

La bibliothèque

Tous les enfants de l'école vont une fois par mois en moyenne à la bibliothèque municipale.

Les anniversaires

Votre enfant est autorisé à emporter des bonbons pour fêter son anniversaire. Un bonbon par élève est suffisant. Veillez à acheter plutôt des bonbons mous (en revanche, pas de carambars).

Si, comme cela arrive fréquemment, plusieurs enfants emmènent des bonbons le même jour, nous pourrions décider de reporter au lendemain la distribution. Veuillez donc faire preuve de compréhension.

Activités pédagogiques

L'année 2018-2019 amènera vos enfants à participer à diverses activités :

- Rencontres sportives avec des écoles du secteur
- Piscine (pour les GS, CP, CE1)
- Sorties scolaires
- Prévention routière
- Permis internet...

Le Regroupement d'Adaptation (R.A.)

L'école bénéficie d'un poste de RA. Voici en quelques mots ses objectifs :

L'aide proposée aux élèves à travers le RA est à dominante pédagogique et vise à :

- Améliorer la capacité de l'enfant à dépasser des difficultés d'apprentissage scolaire,
- Améliorer la capacité à maîtriser ses méthodes et ses techniques de travail,
- Aider à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite,
- Souligner l'importance du rôle de prévention de l'échec scolaire avant que les difficultés ne s'installent.

La priorité est donnée aux élèves en difficultés et la décision de prise en charge d'un élève se fait toujours en concertation étroite entre les parents et les enseignants.

L'enseignant de RA du secteur est **M. Christian PEAUD**.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Dans le cadre des programmes de 2016, les APC, activités pédagogiques complémentaires, se déroulent une fois par semaine en dehors des heures de classe, le **lundi de 16h45 à 17h30**. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves et concernent tous les élèves. Elles sont proposées et organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, dans les salles de classe. Ces activités visent à :

- aider les élèves quand ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages
- les accompagner dans leur travail personnel
- leur proposer toute autre activité prévue par le volet pédagogique du projet d'établissement.

Ces activités restent une proposition : libre à vous de l'accepter ou de la refuser. Cependant, elle peut contribuer à aider votre enfant dans certaines difficultés rencontrées à l'école ou lui permettent de participer à des activités différentes de celles proposées en classe.

Assurance scolaire

Afin de participer aux différentes activités scolaires, vous devez assurer votre enfant en « responsabilité civile » qui ne couvre que les dommages causés aux autres par votre enfant, **et** en « individuelle accident » qui couvre votre enfant s'il se blesse lui-même.

Ogec

Composé de 13 parents bénévoles, il gère le fonctionnement de l'école. Il s'associe à la vie de l'établissement scolaire et à son animation. Il organise des fêtes dont le bénéfice permet d'effectuer des investissements.

Présidente de l'OGEC : Mme Aurélie Poupar

Fêtes organisées par l'OGEC :

- dîner dansant
- arbre de Noël
- portes-ouvertes
- randonnée pédestre
- kermesse

Le projet d'animation pastorale

Les temps de catéchèse pour les élèves du CE1 au CM2 sont organisés un lundi après-midi sur deux, de **15h à 16h30**. Ils sont encadrés par des catéchistes bénévoles et les enseignantes. Les élèves de CP ont également un temps d'éveil à la foi sur les mêmes créneaux. Pour les élèves de maternelle, l'éveil à la foi se fait ponctuellement en classe, notamment au moment des grandes fêtes liturgiques.

Chaque année, autour du 4 octobre, nous fêtons la Saint François d'Assise en réunissant tous les élèves sur une matinée.

Le conseil d'école

Le conseil d'établissement se réunit trois fois dans l'année pour discuter de la vie de l'école et participer à la mise en place du projet d'école. Il est composé de l'équipe enseignante et de représentants des parents d'élèves. Si vous souhaitez en devenir membre, merci de nous le faire savoir.

Cantine municipale

Les enfants ont la possibilité de manger à la cantine municipale. Pour cela veuillez **vous adresser à la mairie**.

C'est aussi auprès d'elle que vous devez signaler toute absence à partir de 9h30 au n° **02-51-92-42-87**.

Pour le trajet à pieds, pensez à équiper vos enfants en fonction de la météo. N'hésitez donc pas à laisser dans le cartable de votre enfant un vêtement imperméable les jours de pluie et un chapeau ou une casquette pour les jours ensoleillés.

L'accueil périscolaire

Ce service, proposé par la commune en dehors des heures scolaires pour les enfants des deux écoles, prend en charge les enfants **de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30**. Pour en bénéficier, vous devez d'abord y inscrire votre enfant.

Pour ceux qui sont inscrits régulièrement, ce sont les parents qui doivent avertir en cas d'absence.

Rétributions

Le paiement des frais de scolarité s'effectuera **tous les 10 de chaque mois**. Il se fait obligatoirement par prélèvement automatique. **MERCI DE RETOURNER UN RIB AVEC LE DOSSIER DE RENTREE DE VOTRE ENFANT en cas de changement de coordonnées bancaires.**

Le montant mensuel est de 24,50 € par mois pour l'année scolaire 2018-19, dont 18,34 € sont reversés au niveau départemental à l'UDOGEC.

La municipalité de Chavagnes verse également à l'OGEC dans le cadre du Contrat d'association un forfait. La somme versée par élève correspond au coût d'un élève à l'école publique (dépenses de fonctionnement).

Liaison parents enseignants

L'équipe enseignante vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous assure qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à chaque enfant de progresser et de s'épanouir, dans un climat de travail et de confiance réciproque. Elle souhaite que les parents portent une grande attention au travail scolaire de leur(s) enfant(s) et s'impliquent pour leur accompagnement.

Chaque responsable de classe se tient à votre disposition pour en discuter après 16h35. Il est préférable d'avertir de votre visite soit en téléphonant, soit en utilisant le cahier de liaison. Merci d'avance. Un temps de rencontre individuelle sera prévu courant janvier. Le cahier de liaison est également un outil indispensable à la communication entre école et famille.

Vous trouverez la charte éducative de confiance jointe à ce dossier. Elle est à lire et le coupon joint est à compléter et à retourner à l'école.

Calendrier scolaire (sous réserve de modification)

Congés	Départ en vacances	Retour des vacances
Rentrée des élèves		Lundi 3 septembre 2018
Toussaint	Vendredi 19 octobre	Lundi 5 novembre
Noël	Vendredi 21 décembre	Lundi 7 janvier
Vacances d'hiver	Vendredi 8 février	Lundi 25 février
Vacances de printemps	Vendredi 25 avril	Mardi 23 avril
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet	

Le départ en vacances a lieu après la classe.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Jeudi 30 mai (jeudi de l'Ascension) : non travaillé

<p style="text-align: center;">PRISE EN CHARGE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p>sera exceptionnellement pris en charge par</p> <p>A la sortie de l'école le</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> à 12h <input type="checkbox"/> à 16h35</p> <p><u>Signature</u> :</p>	<p style="text-align: center;">PRISE EN CHARGE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p>sera exceptionnellement pris en charge par</p> <p>A la sortie de l'école le</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> à 12h <input type="checkbox"/> à 16h35</p> <p><u>Signature</u> :</p>
<p style="text-align: center;">PRISE EN CHARGE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p>sera exceptionnellement pris en charge par</p> <p>A la sortie de l'école le</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> à 12h <input type="checkbox"/> à 16h35</p> <p><u>Signature</u> :</p>	<p style="text-align: center;">PRISE EN CHARGE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p>sera exceptionnellement pris en charge par</p> <p>A la sortie de l'école le</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> à 12h <input type="checkbox"/> à 16h35</p> <p><u>Signature</u> :</p>
<p style="text-align: center;">PRISE EN CHARGE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p>sera exceptionnellement pris en charge par</p> <p>A la sortie de l'école le</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> à 12h <input type="checkbox"/> à 16h35</p> <p><u>Signature</u> :</p>	<p style="text-align: center;">PRISE EN CHARGE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p>sera exceptionnellement pris en charge par</p> <p>A la sortie de l'école le</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> à 12h <input type="checkbox"/> à 16h35</p> <p><u>Signature</u> :</p>

<p style="text-align: center;">BILLET D'ABSENCE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p><input type="checkbox"/> sera absent le (ou les):</p> <p><input type="checkbox"/> a été absent le (ou les):</p> <p><u>Motif</u> :</p> <p>.....</p> <p><u>Signature</u> :</p>	<p style="text-align: center;">BILLET D'ABSENCE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p><input type="checkbox"/> sera absent le (ou les):</p> <p><input type="checkbox"/> a été absent le (ou les):</p> <p><u>Motif</u> :</p> <p>.....</p> <p><u>Signature</u> :</p>
<p style="text-align: center;">BILLET D'ABSENCE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p><input type="checkbox"/> sera absent le (ou les):</p> <p><input type="checkbox"/> a été absent le (ou les):</p> <p><u>Motif</u> :</p> <p>.....</p> <p><u>Signature</u> :</p>	<p style="text-align: center;">BILLET D'ABSENCE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p><input type="checkbox"/> sera absent le (ou les):</p> <p><input type="checkbox"/> a été absent le (ou les):</p> <p><u>Motif</u> :</p> <p>.....</p> <p><u>Signature</u> :</p>
<p style="text-align: center;">BILLET D'ABSENCE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p><input type="checkbox"/> sera absent le (ou les):</p> <p><input type="checkbox"/> a été absent le (ou les):</p> <p><u>Motif</u> :</p> <p>.....</p> <p><u>Signature</u> :</p>	<p style="text-align: center;">BILLET D'ABSENCE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p> <p><input type="checkbox"/> sera absent le (ou les):</p> <p><input type="checkbox"/> a été absent le (ou les):</p> <p><u>Motif</u> :</p> <p>.....</p> <p><u>Signature</u> :</p>



FAMILLE _____

LE DOCUMENT CI-DESSOUS EST À SIGNER ET À RETOURNER, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REMIS PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'(les)élève(s) :

- le projet d'animation pastorale
- le projet éducatif
- le règlement intérieur
- le texte « Charte éducative de confiance »

Date :

Les parents

L'(les) élève(s)

École Claire et François d'Assise – 53, rue des Vieux Métiers – 85390 CHAVAGNES LES REDOUX